

UNION AFRICANA UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIAP. O. Box 3243

Tel: 5517 700 Fax: 5517844

NOTE D'ORIENTATION (PROJET)

POUR LE FORUM (EVENEMENT PARALLÈLE)

SUR

LA CRÉATION D'UN INSTITUT AFRICAIN POUR LES TRANSFERTS DE FONDS (AIR)

Addis-Abeba (Éthiopie), 22 - 27 mars 2012

Page 1

CONTEXTE

1. Les envois de fonds sont définis comme étant des envois de fonds transfrontières par une personne à une autre d'une valeur relativement faible, généralement associés aux travailleurs migrants. Ce type de transfert de fonds existe depuis des siècles, mais ce n'est qu'au cours de ces deux dernières décennies qu'il a attiré l'attention en raison des montants relativement faibles envoyés à chaque transfert et du statut social souvent marginal de l'expéditeur et du bénéficiaire. On estime à environ 30 millions le nombre des Africains vivant hors de leur pays d'origine, principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays de la péninsule arabique du Conseil de coopération du Golfe, la majorité ayant migré au cours des 50 dernières années. Il y a également un grand nombre de migrants sur le continent, qui envoient de l'argent dans leurs pays d'origine.

- 2. On estime également que ces migrants envoient environ 40 milliards de dollars à leurs familles et à leurs communautés chaque année; soit à 25 millions de foyers, ce qui contribue à réduire grandement la pauvreté et à stimuler la croissance. Les envois de fonds sont de plus en plus reconnus pour leur contribution à la santé économique de l'Afrique et pour leur importance vitale pour les familles bénéficiaires.
- 3. Les envois de fonds, judicieusement utilisés, auront un effet important sur le développement socioéconomique accéléré de notre continent. Contrairement à l'aide au développement, les envois de fonds sont dépensés directement par les familles des migrants, et sont donc un moyen efficace d'améliorer le revenu et le bien-être des pauvres. En d'autres termes, les envois de fonds sont destinés à des personnes qui décident librement de leur utilisation. La disponibilité des fonds envoyés constitue indirectement une assistance à des communautés entières dans les pays en développement. Ces envois de fonds renforcent aussi le sentiment de démocratie financière, car ils constituent un flux financier pour les bénéficiaires dans le monde en développement, qui, autrement, ne recevraient peut-être pas de l'assistance du fait du lieu où elles se trouvent ou du fait de leur statut social.
- 4. La création d'un Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) facilitera l'utilisation de tels fonds pour le développement économique et social. La Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement adoptée à Tripoli en 2006 (Déclaration de Tripoli) reconnaît les avantages de la migration pour l'UA et l'UE, et souligne la nécessité de lancer des programmes pour faciliter les transferts des fonds, réduire les coûts de ces transferts et utiliser ces fonds pour le développement. La création de l'Institut africain pour les transferts de fonds a été conçue dans le cadre du Partenariat Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi et figure dans le deuxième Plan d'action de la Stratégie conjointe Afrique-UE pour la période 2011-2013. Le Plan d'action a été approuvé par la Conférence de l'UA, par Décision Assembly/AU/Dec.354 (XVI).
- 5. La phase préparatoire du projet de création de l'AIR a été lancée le 8 juin 2010 avec une subvention d'un montant de 1.676.271 d'euros, soit 2,4 millions de dollars, accordée par la Commission européenne à la Banque mondiale, dans le cadre d'une convention de subvention signée en décembre 2009 et déposée dans un fonds

fiduciaire. La phase préparatoire sera exécutée par la Commission de l'UA et la Banque mondiale avec la collaboration de la Commission européenne, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Banque africaine de développement (BAD). Le projet prendra fin en avril 2012.

- 6. La phase préparatoire, qui est une phase technique et de consultations portera principalement sur les consultations, le renforcement des capacités de recherche et l'établissement de réseaux. L'importance des consultations à mener pour l'élaboration d'une décision de l'Union africaine (UA) créant l'AIR est fortement soulignée dans le document de projet. De telles consultations doivent aller de pair avec les contributions de la Banque mondiale au plan technique et de renforcement des capacités. Le projet a donc pour objectif principal de faciliter le processus de création de l'AIR au sein de la Commission de l'UA, de faciliter une réflexion structurée et approfondie sur tous les aspects de la mise en place de l'AIR, et de renforcer la capacité des États membres de l'UA, de ceux qui envoient les fonds et des bénéficiaires, et des autres parties prenantes.
- 7. Les activités du projet sont l'assistance technique aux institutions publiques (banques centrales, ministères, institutions financières et non financières) sur la mise en place des cadres réglementaires nécessaires, l'exécution des programmes de formation et de renforcement des capacités des institutions et des organisations concernées, par exemple le service national de statistiques, l'étude des flux de transferts de fonds au sein du continent, la recherche, le dialogue et le partage d'informations sur la façon dont les envois de fonds peuvent contribuer au développement des pays africains, l'élaboration du contenu et de la plate-forme technologique pour le système de paiement et de règlement dans le pays, l'établissement de partenariats entre les banques centrales africaines et les prestataires de services en ce qui concerne le transfert de fonds, et les agences correspondantes non-bancaires en vue d'améliorer l'accès financier, la diffusion des données et des résultats de la recherche, et l'élaboration des rapports annuels et la préparation des conférences et des réunions de décideurs.
- 8. L'exécution du projet est en bonne voie. En dix-huit mois du projet, la Commission de l'UA et ses partenaires (Banque mondiale, BAD, Commission européenne et OIM) ont mené des études sur les institutions financières et les flux des transferts de fonds vers l'Afrique et au sein du continent, ont apporté une assistance technique (notamment la formation et le renforcement des capacités des organisations concernées comme les banques centrales, les ministères, les institutions financières et non financières) à un certain nombre d'États membres afin d'améliorer leurs cadres et structures réglementaires et le marché pour les transferts de fonds. Huit (8) pays ont déjà bénéficié directement du projet pour renforcer leurs capacités dans le domaine des transferts de fonds.
- 9. Avec ces résultats, la Commission de l'UA peut poursuivre avec confiance le processus de consultation politique au niveau ministériel, qui est une étape essentielle pour la soumission du projet à la Conférence de l'UA, en juillet 2012, pour décision sur la création de l'Institut africain pour les transferts de fonds. En effet, dans sa Décision EX.CL/Dec.683 (XX), le Conseil exécutif de l'Union africaine a, lors de sa vingtième session à Addis-Abeba de janvier 2012, reconnu que lorsqu'il est bien maîtrisé,

Page 3

letransfert de fonds va jouer un rôle prépondérant dans l'accélération du développement socioéconomique du continent et que la création d'un Institut africain pour les transferts de fonds (AIR) facilitera l'utilisation des transferts de fonds pour le développement économique et social. Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA de soumettre aux ministres des Finances, des recommandations relatives à la création de l'AIR.De ce fait, la Cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, du plan et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) qui se tiendra du 22 au 27 mars 2012, permettra aux ministres et à toutes les parties prenantes, en particulier, les gouverneurs des banques centrales et les partenaires au développement d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution de la phase préparatoire et de formuler des recommandations appropriées au Conseil exécutif et à la Conférence de l'UA sur la mise en place et la structure de l'AIR. Afin d'élargir le débat à d'autres partenaires, en particulier les experts, il est prévu un forum (événement parallèle), en marge de la Cinquième Réunion conjointe annuelle mentionnée ci-dessus.

Objectif général du Forum (événement parallèle) sur l'AIR

10. Le forum est organisé à l'intention de toutes les parties prenantes, à savoir les ministres, les hauts fonctionnaires, les institutions financières nationales et régionales concernées, les organisations de la Diaspora et les partenaires internationaux pour un partage d'expériences et d'enseignements sur les programmes et activités relatifs aux envois de fonds en Afrique et sur les meilleures pratiques en matière de migration et de développement. Le Forum sera également l'occasion d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution de la phase préparatoire de la création de l'AIR et de formuler des recommandations sur la structure la plus appropriée et la plus efficace, et le siège de l'AIR.

Objectifs spécifiques du Forum

- 11. Le Forum sera également une occasion importante pour les États membres, les CER, les partenaires sociaux, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes de :
 - sensibiliser les États membres de l'UA sur la mise en œuvre de la phase préparatoire de l'AIR et de leur donner des informations sur le processus de création de l'AIR;
 - adopter des approches efficaces pour la coordination et la coopération entre les États membres et les partenaires afin d'assurer un traitement plus stratégique et programmatique des questions liées aux transferts de fonds;
 - promouvoir l'importance des envois de fonds en tant que facteur de développement, de réduction de la pauvreté et de démocratie financière en Afrique.Le Forum permettra aussi de mobiliser et de renforcer le soutien aux activités menées par la Commission de l'UA pour assurer une plus grande synergie et coordination dans ce domaine;

- s'inspirer des expériences en Amérique latine/Amérique du Sud et en Asie;
- discuter de la structure la plus efficace, et du lieu du siège de l'AIR.

Programme du Forum

- 12. Le programme suivant est prévu pour le Forum qui aura lieu en mars 2012 :
 - 22-27 mars 2012: Exposition organisée par la Commission de l'UA, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'OIM, la Commission européenne, l'Association africaine des banques centrales et les banques centrales de certains États membres de l'UA;
 - 24 et 25 mars 2012 : Table ronde sur le rôle de l'AIR et l'impact des envois de fonds sur le développement ;

Table ronde

A. Table ronde du Groupe d'Experts sur les rôles, les activités et la structure organisationnelle futurs de l'AIR proposée

Le Conseil exécutif a, dans sa Décision EX.CL/Dec.683 (XX) de janvier 2012, également demandé à la Commission de l'UA de soumettre au Comité des Représentants permanents (COREP) à travers ses sous-comités compétents, y compris le Sous-comité sur les réformes structurelles et le Sous-Comité sur les questions administratives, budgétaires et financières, les implications relatives à la création de l'AIR, pour examen et pour que les mesures nécessaires puissent être prises. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la Commission de l'UA a élaboré un document sur «les rôles, les activités et le cadre institutionnel du futur AIR».

Le Groupe d'experts examinera ce document et ses conclusions permettront d'améliorer le document avant de le soumettre au Comité des Représentants permanents (COREP) et à ses sous-comités. En outre, les discussions du Groupe d'Experts permettront de disséminer les expériences pratiques d'autres parties du monde sur l'utilisation des transferts de fonds y compris la mise en œuvre des principes généraux régissant les transferts internationaux de fonds (GP) et sur la collaboration avec les migrants et les diasporas.

La Table ronde sera animée par le Prof Don Terry, un consultant à la Banque mondiale et les panélistes ci-après proposées:

- L'ancien directeur exécutif du CEMLA
- Directeur, Mécanisme de financement pour les transferts de fonds au Fonds international de développement agricole (FIDA);
- Un ambassadeur africain à la retraite
- Un expert de la Commission de l'Union européenne

B. Table ronde du Groupe ministériel de haut niveau sur l'utilisation de transferts de fonds pour le développement social

Les transferts de fonds sont parfois considérés comme l'aspect humain de la mondialisation et sont souvent cités comme l'un des impacts très positifs de la migration qui doit être consolidé dans le dessein de les rendre bénéfiques aux migrants et à un plus grand nombre des membres de leurs communautés. Contrairement à l'aide au développement, les fonds émanant des transferts sont dépensés directement par les familles de migrants. De ce fait, les transfertsde fonds sont, àbien des égards, un moyen efficace pour augmenter le revenu global et améliorer les conditions de vie des pauvres. Les transferts de fonds ont tendance à être plus stables que les flux de capitaux et à connaître une augmentation anticyclique lors des récessions économiques ou après une catastrophe naturelle dans les pays d'origine des migrants pendant que les autres flux de capitaux ont tendance à diminuer. Ils ont un effet crucial sur le niveau de vie des ménages qui les recoivent, en particulier, dans les zones rurales. Engénéral, les migrants envoient de petites sommes d'argent à leurs familles -en moyenne 50 à 300 \$ par mois ou bimensuel - sur une base régulière pour répondre aux besoins fondamentaux. Certains migrants investissent également une partie de leurs transferts de fonds dans des projets productifs, soit individuellement ou collectivement à travers des associations de leurs villes natales.

Ainsi, les migrants subviennent non seulement aux besoins élémentaires de leurs familles et appuient des projets communautaires par le biais de transferts de fonds collectifs, ils régissent aussi promptement, en temps de crise, comme ce fut le cas lors des récentes catastrophes naturelles lorsque les migrants de la diaspora ont répondu massivement aux appels à l'aide humanitaire.

En dépit des preuves palpables démontrant qu'en période de prospérité ou de récession, les transferts de fonds contribuent à l'économie locale, les potentialités que représentent les transferts de fonds des migrants pour le renforcement du développement sur notre continent, ne font pas l'objet d'une attention soutenue. Il s'avère nécessaire d'élaborer des interventions politiques pertinentes et cohérentes et de créer d'autres conditions propices pour exploiter pleinement le potentiel des transferts de fonds des migrants pour le développement.

- 13. Étant donné qu'il s'agit d'une conférence ministérielle, les panélistes devraient être des ministres ou gouverneurs des banques centrales ou de hauts représentants du secteur privé et le Facilitateur le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.Les membres ci-après ont été proposéspour le Panel:
 - le ministre des Finances de l'Ethiopie;
 - le ministre des Finances de l'Algérie;
 - le ministre des Finances du Gabon:

- le Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- le Gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC);
- DG/PDG du Groupe ECOBANK

Résultats escomptés

- 14. Les résultats escomptés du Forum sont des recommandations sur :
 - le rôle du gouvernement, de la diaspora et des partenaires internationaux ;
 - la coordination, la mobilisation des ressources et l'identification et la diffusion des meilleures pratiques ; et
 - la facilitation pour l'approbation du processus de l'AIR par les ministres des Finances, du Plan et du Développement économique.

Documentation

- 15. En plus du rapport de la Commission sur la phase préparatoire de l'AIR et le projet d'organigramme de l'AIR, les documents suivants correspondant au projet d'ordre du jour de la réunion seront communiqués aux participants :
 - Rapport du Forum consultatif et de partage d'expériences :
 - Position africaine commune sur la migration et le développement;
 - Cadre stratégique africain sur la migration ;
 - Stratégie conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement ; et
 - Partenariat stratégique Afrique-UE (Plan d'action de Lisbonne), en particulier le Partenariat Afrique-UE sur la migration, la mobilité et l'emploi.
 - Rapport de la Commission sur la création d'un institut africain pour les transferts de fonds (AIR)
 - Projet de l'AIR- Rapport détaillé

Questions relatives à l'organisation

16. La Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale seront chargées des dispositions logistiques et autres.

Participants

17. Les participants seront les suivants : Ministres des Finances ou de l'Économie, experts ou représentants des États membres de l'UA, représentants des organisations sociales partenaires, des Communautés économiques régionales (CER), d'États non-membres de l'UA accrédités auprès de l'Union africaine, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, d'ONG nationales et régionales, d'organisations régionales de l'emploi, d'organisations de la société civile et d'organisations professionnelles opérant dans le domaine du travail ou de l'emploi, et des organes concernés de l'UA.

CONTACTS

Pour de plus amples renseignements et pour la confirmation de la participation à la Conférence, Prière prendre contact avec les points focaux ci-après à la Commission de l'UA:

M. Philip Bob Jusu
Fonctionnaire chargé de la migration
Département des Affaires sociales
Commission de l'Union africaine

E-mail: <u>JusuP@africa-union.org</u>

Tél.: 00-251-115-51 77 00; Poste: 2501

Mme Sewnet Mulushoa
Assistante administrative
Département des Affaires sociales
Commission de l'Union africaine
E-mail: SewnetM@africa-union.org

Tél.: 00-251-115-51 77 00; Poste: 2702

Mme Isra Abubaker Banque mondiale

E-mail: isalimabubaker@worldbank.org